CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Saône-et-Loire

Chalon-sur-Saône, le 15 décembre 2025

> *Président*

Madame CORNELOUP Josiane
Députée de la 2ème Circonscription de Saône-et-Loire
Permanence Parlementaire
1, place du champs de foire
71220 SAINT BONNET-DE-JOUX

N.réf. > 72 - 2025

OBJET > Lettre ouverte aux Parlementaires de Saône-et-Loire
Rassemblement CAPEB du 17/12/2025



Madame la Députée,

Le bâtiment bosse, le bâtiment subit, le bâtiment en a marre !

Je vous informe que le mercredi 17 décembre, les entreprises artisanales du bâtiment se mobiliseront dans toute la France, à l'appel de la CAPEB, pour faire entendre leur exaspération.

La CAPEB de Saône-et-Loire participera à ce mouvement national et mobilisera une délégation d'artisans du bâtiment à 15 H 00 devant la Sous-préfecture de CHALON-SUR-SAÔNE.

La CAPEB alerte depuis de nombreux mois sur la situation difficile de l'artisanat du bâtiment. Malheureusement, nos demandes n'ont pas trouvé d'écho chez les responsables politiques.

La situation de de nos entreprises est devenue critique. Ces derniers mois ont été marqués par une **instabilité politique**, conjuguée à des **décisions incompréhensibles** *(Micro-entreprises, fiscalité…)* ou **mal calibrées** *(MaPrimeRénov…)* ou au contraire, **à l'absence de prise de mesures** pourtant attendues *(réforme du RGE, politique du logement, REP PMCB, simplifications…)*. Ces errements, dans un contexte économique déjà très tendu, **fragilisent directement l'activité et les marges** des artisans et créent chez eux **une véritable exaspération**.

C'est tout un secteur qui subit et qui est en souffrance !

Depuis deux ans, **l'activité économique des entreprises artisanales du bâtiment ne fait que reculer**, tant sur le marché du neuf que sur celui de la rénovation. Et pourtant, la **politique du logement est portée disparue !**

CONFÉDÉRATION
de l'ARTISANAT et des
PETITES ENTREPRISES
du BÂTIMENT
de SAÔNE-ET-LOIRE

5, rue George Eastman
CS 10026 - 71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex

Tél. : 03 85 90 97 70
Fax : 03 85 90 97 79

capeb71@capeb71.fr
www.capeb71.fr
Siret n°417 959 079 00027

Membre de
U2P union des entreprises de proximité SAÔNE-ET-LOIRE

… / …

.../...

Près de 40 000 emplois (377 en Saône-et-Loire) ont été supprimés en deux ans dans l'artisanat du bâtiment dans le plus grand silence. Les Pouvoirs publics doivent prendre conscience de ce grand plan social qui est à l'œuvre dans l'indifférence la plus totale.

Le régime de la micro-entreprise est encensé par l'écrasante majorité des parlementaires, alors qu'il vient saper les fondations du financement de notre protection sociale et qu'il constitue à terme une « véritable bombe à retardement sociale » que l'on cache sous le tapis...

Le poids des charges, taxes et impôts ne fait que croitre et s'aggraver au détriment de la compétitivité de nos TPE et PME du bâtiment ... Chaque euro de prélèvement obligatoire en plus sur nos TPE, c'est un euro en moins pour nos salariés ou pour l'investissement et c'est un euro en plus répercuté sur nos clients ! Et rien de significatif n'est engagé pour agir courageusement sur nos dépenses publiques et réduire nos déficits. C'est décourageant !

Le revenu des travailleurs indépendants reculé de 3 % *(Source URSSAF BFC)*. Ils doivent travailler encore plus pour maintenir leur pouvoir d'achat. Certains ne se prennent plus de salaires... **La CAPEB 71 demande que le travail paie à nouveau !**

MaPrimeRénov' et le RGE sont des casse-têtes de plus en plus en plus compliqués et des trappes à fraudes massives favorisant le détournement d'argent public. Le marché de la rénovation énergétique est en recul et il ne se passe rien, si ce n'est une politique « du stop and go » impossible à suivre pour les particuliers et les entreprises ! La CAPEB 71 réclame une **refonte profonde de ces dispositifs !**

La lutte contre les complexités administratives, pourtant reconnues par tous comme étant un véritable frein à la croissance a été oubliée. Ce devrait être une grande cause nationale et transpartisane... **Elle est enterrée depuis de nombreux mois !**

La REP BTP (gestion des déchets du BTP) s'apparente de plus à en plus à une escroquerie ! Les entreprises et les clients payent l'écocontribution sur les matériaux mais la filière ne fonctionne pas et le service n'est pas rendu ! Où va l'argent collecté ? Les point de maillage sont largement insuffisants et les artisans n'ont pas de solution de proximité... Et pourtant en 2023, le Gouvernement nous avait vendu la REP en invoquant la « **reprise sans frais** » et à proximité des déchets du BTP... **Deux ans après, la désillusion est totale !**

Alors oui, le bâtiment bosse, le bâtiment subit, le bâtiment en a marre !

Il serait peut-être temps que vous accordiez aux artisans du bâtiment la considération qu'ils méritent. Les entreprises artisanales ne réclament que des règles justes, simples et efficaces, pour pouvoir travailler dignement et en toute indépendance. Elles demandent que les dispositifs qui leur sont imposés soient enfin adaptés à la réalité de leur activité. Elles demandent que les Parlementaires et l'Etat protègent et soutiennent le modèle artisanal du bâtiment (apprentissage, indépendance, attractivité des métiers, etc.).

Il est temps que les Parlementaires et l'Etat entendent la colère et prennent rapidement les décisions attendues et nécessaires !

.../...

.../...

Nous vous remercions par avance pour l'écho que vous pourrez donner à ce mouvement dans le cadre de votre mandat parlementaire et pour vos actions pour soutenir les artisans du bâtiment. Et si vous voulez venir discuter avec nous le 17 décembre 2025 à 15 H 00 à la Sous-Préfecture de CHALON-SUR-SAÔNE, vous serez la bienvenue.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à nos inquiétudes et je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Nous espérons que ces rassemblements dans tous les départements contribuent enfin à nous faire entendre du Gouvernement.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Denis GUIGUE



(T15/1TRA_02v1)